



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Procès-verbal de la séance du 26 mai 2025.
4. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2025.
5. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Jean Fehlbaum, démissionnaire.
6. Nomination d'un membre à la commission des règlements en remplacement de M. Jean Fehlbaum, démissionnaire.
7. Nomination d'un membre à la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture en remplacement de M. Paulo da Costa, démissionnaire.
8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 30'000.- pour l'étude d'une ligne de transports publics communale interne.
9. Rapport du Conseil communal portant modification de la demande de crédit de CHF 21'500'000.- relative à la construction d'une salle de gymnastique double et polyvalente à Bevaix, crédit voté par le Conseil général en date du 28 octobre 2024.
10. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 150'000.- pour la validation du plan d'aménagement communal.
11. Rapport du Conseil communal relatif à un legs d'un montant de CHF 15'000.-.
12. Informations du Conseil communal.
13. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme M. Petitpierre, présidente, ouvre la séance à 19h31 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

M. Jacques Reift procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

- M. Olivier Brunner est excusé et remplacé par M. Marc Alain Langel ;
- M. Gilles Pierrehumbert est excusé et remplacé par M. Mario Morciano ;
- Mme Corinne Charmillot est excusée et remplacée par M. François Del Rio ;
- M. Anthony Logatto est excusé et remplacé par M. Thierry Rothen ;
- M. Jean Bergamin est excusé et non remplacé ;
- M. Julien Noyer est excusé et remplacé par M. Edi Barben.

Retardataire :

M. Olti Ismaili.

Présent·e·s : 39 présent·e·s, 38 votant·e·s, la majorité est à 19 voix.

2. Correspondance

La présidente, **Mme M. Petitpierre**, informe que le bureau du Conseil général a reçu une correspondance et en donne lecture :

*« Salle de sport double de Bevaix. Madame la présidente du Conseil général, Monsieur le président du Conseil communal, Madame et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, permettez-moi d'user d'un peu de mémoire institutionnelle – cet exercice rare et pourtant salutaire – pour vous soumettre une question qui, derrière son apparente technicité, engage à la fois la cohérence politique, la clarté démocratique et, osons le dire, le respect du verbe donner. Car enfin, en date du **17 mai 2021**, l'ordre du jour du Conseil général parlait sans détour de la construction d'une salle de gymnastique double. Au **21 septembre 2021**, mon collègue Jacques Reift, au nom du groupe Socialiste, prenait la parole en ce sens : une salle de sport double, toujours. Puis, le **27 septembre 2021**, le rapport au Conseil général confirmait encore, noir sur blanc, la même ambition : une salle de sport double à Bevaix. Et, si l'on suit le fil – qui, soit dit en passant, ressemble de plus en plus à une pelote que l'on déroule avec maladresse – on distingue bien trois étapes claires :*

1. *une infrastructure temporaire ;*
2. *une salle de gym double ;*
3. *une salle de gym double, cette fois enrichie d'un parking souterrain, d'une cuisine professionnelle et du raccordement au chauffage à distance.*

Tout cela formait une ligne directrice : limpide, précise, constante. Or voilà que, depuis le Conseil général du 28 octobre 2024, le lexique s'est embrouillé : d'une salle de sport double, nous voilà soudain gratifiés d'une salle dite « polyvalente ». Et la pelote de fil continue de se dérouler aujourd'hui encore : dans le rapport qui nous est présenté, on lit tantôt « salle de gym double » et tantôt « salle de gymnastique double et polyvalente ». Ce simple constat prouve déjà que nous avons, depuis octobre dernier, un sérieux problème de vocabulaire, qui pourrait d'ailleurs nous rappeler au défunt CAD. Alors, polyvalente, soit. Mais pour qui, et pour quoi ? La polyvalence est souvent cette tarte à la crème politique qui prétend tout embrasser, mais qui finit par n'atteindre que le vide. Voulant plaire à chacun, elle ne satisfait véritablement personne. Un mirage consensuel qui prétend accueillir toutes les attentes mais n'incarne finalement aucune exigence. Et notre commune, hélas, a déjà offert quelques démonstrations éclatantes de cette vérité. La polyvalence, ici, ressemble à ce que Montaigne appelait une

« glose ambiguë » : un mot qui s'élargit à tel point qu'il perd sa substance. Et il faut se méfier des adjectifs trop accueillants : ils abritent souvent des projets trop flous. Ma question est donc simple, et je la pose avec tout le sérieux qu'impose notre rôle d'élus : la question qui se pose, Mesdames et Messieurs, dépasse les murs d'une simple salle. Elle touche à ce qui fait la dignité de notre mandat : la fidélité aux mots, la constance des engagements et la clarté des décisions prises. De la « salle double » devenue « salle polyvalente », comme le raccordement au CAD qui connut le sort macabre qu'on lui sait au fil des derniers mois, une pente glissante se dessine : celle où le lexique change avant même que le débat ne soit rouvert. Dans la mythologie, il suffisait d'un fil pour guider Thésée hors du labyrinthe. Mais encore fallait-il ne pas l'abandonner en route. Car un fil qui se brise ou se dédouble conduit moins à la sortie qu'à l'égaré. Il ne s'agit pas ici de réprimander, mais de rappeler une exigence : tenir le cap comme Ulysse face aux vents et aux sirènes. Être conséquent avec les mots choisis au départ, c'est demeurer loyal envers la décision du législatif et, au fond, envers la population que nous servons. Aussi, je transforme cette question en vœu, celui que le Conseil communal, dans la conduite de ce projet comme d'autres, suive ce chemin héroïque : celui qui consiste à résister aux mirages du vocabulaire changeant et à mener à bon port ce qui fut décidé. Car nos mots autant que nos actes sont les fondements mêmes de la confiance démocratique. Je vous remercie donc des mots qui viendront, souhaitant qu'ils ne seront pas polyvalents au point de se disperser, mais clairs comme une promesse tenue et fidèles comme un fil qu'on ne lâche pas. Ou en des termes peut-être plus simples : des mots moins « polyvalents » que précis. Je vous adresse, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, avec le respect que commande votre fonction et la gratitude que suscite votre écoute, non pas la froideur d'une formule administrative, mais l'hommage sincère d'une considération qui se veut à la fois constante, fidèle et, profondément distinguée. John Reift ».

3. Procès-verbal de la séance du 26 mai 2025

- **Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du 26 mai 2025 est accepté par 37 voix pour et 1 abstention.**

4. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2025

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à la page 11, à la septième ligne de mon intervention, il est noté « la question du parti deviendra critique dès le début de la démolition de la salle actuelle ». Alors je ne sais pas de quel parti il s'agit mais je pense qu'il s'agit du parking. Et puis, cinq lignes plus bas et là il ne s'agit pas d'une correction que je demande mais un doute à enlever : je lis dans la réponse de M. Maxime Rognon « la création des parkings fera, effectivement, l'objet d'un point au prochain Conseil général » ; est-ce que c'est bien ce qui a été dit ? Merci. »

- **Outre ces remarques, le procès-verbal de la séance du 26 mai 2025 est accepté par 37 voix pour et 1 abstention.**

5. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Jean Fehlbaum, démissionnaire

M. S. Lutz, au nom du groupe PLR, propose **M. Daniel Bubanec**, qui est applaudi par l'assemblée.

6. Nomination d'un membre à la commission des règlements en remplacement de M. Jean Fehlbaum, démissionnaire

M. S. Lutz, au nom du groupe PLR, propose **Mme Sandra Tazzer**, qui est applaudie par l'assemblée.

M. O. Ismaili étant arrivé, il y a désormais 40 présent·e·s, 39 votant·e·s, la majorité est à 20 voix.

7. Nomination d'un membre à la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture en remplacement de M. Paulo da Costa, démissionnaire

M. M. Ignoto, au nom du groupe Socialiste, propose **Mme Nicole Humbert-Droz**, qui est applaudie par l'assemblée.

8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 30'000.- pour l'étude d'une ligne de transports publics communale interne

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames les conseillères générales, la demande de crédit qui vous est présentée aujourd'hui concerne l'étude d'une ligne de transports publics interne à La Grande Béroche, et plus particulièrement située principalement dans le village de Bevaix, et, selon le Conseil communal, elle est plutôt de nature stratégique. En effet, ce montant de CHF 30'000.- aurait pu simplement être décidé par l'exécutif dans ses compétences financières, mais l'enjeu semblait suffisamment important pour le partager avec vous aujourd'hui, en particulier avec le report modal, qui est un thème qui suscite énormément de discussions dans les milieux politiques évidemment, aussi bien au niveau fédéral, cantonal que communal, mais également dans la plupart des foyers des habitants de notre commune. Je vous rappelle ici l'émoi qu'avait suscité le changement d'horaire 2025, mis en œuvre à la fin de l'année dernière. Dans un contexte politique dicté dans bien des situations par l'évolution du climat, il apparaît important et opportun que notre commune et vous, Mesdames, Messieurs, vous positionnez par rapport à l'intérêt d'étudier, voire de dimensionner les transports publics qui sont sur notre territoire et qui plus est qui ne sont que sur notre territoire. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, et ce soir, c'est à vous de décider si oui ou non le crédit qui vous est présenté entre dans votre vision stratégique d'une mobilité publique à La Grande Béroche. Comme vous avez pu le lire dans le rapport, différents axes vont être étudiés, afin de trouver la ou les solutions qui pourraient améliorer ces transports publics et les dessertes pour nos citoyens, nos concitoyens à Bevaix. Par conséquent, si le crédit est validé aujourd'hui, et à l'issue du travail qui sera livré par notre mandataire, il s'agira de se poser la question, en ayant toutes les cartes en main, de savoir si c'est opportun de réaliser ou de ne pas réaliser, de ne pas mettre en œuvre ou mettre en œuvre cette ligne et la meilleure des variantes qui pourra être présentée. Et donc, à cette occasion, dans quelques mois, je reviendrai vers vous, vers les commissions d'abord, et votre autorité pour solliciter ou pas mais en tout cas pour partager les conclusions de cette étude. Et avant de conclure cet exposé, je vais me permettre un petit écart sur le sujet des transports publics. Samedi, il y a deux jours, j'ai eu l'occasion d'aller me promener dans les 500 premiers mètres du tunnel de Gléresse, au bord du lac de Bienne. Lors de la dernière législature, notre ami et mon prédécesseur à cette place François Del Rio nous a longtemps parlé de cette double voie qui se créerait dans le tunnel de Gléresse, qui nous permettrait d'avoir une cadence à la demi-heure, à Bevaix, à Gorgier-St-Aubin, en 2027, qu'il disait. Et après, ça a pris du retard. Et maintenant, c'est annoncé en 2029 et, a priori, il semblerait que cela va fonctionner. Donc, François, j'aimerais te remercier pour ta pugnacité, pour tout le travail que tu as fait auprès du Service cantonal des transports, auprès des CFF, auprès de CarPostal et, ce soir, afin que cela soit gravé dans ta mémoire, j'ai le plaisir de t'offrir un morceau de roche, prélevé au fond du tunnel de Gléresse, que tu pourras exposer dans ton salon, pour t'en souvenir. Merci pour le travail accompli et merci à vous tous pour votre attention. »

M. S. Saam : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR a pris connaissance du rapport avec intérêt et attention, le sujet est important et essentiel pour le fonctionnement lié à la mobilité interne de notre commune. Nous nous réjouissons de ce premier jalon et voterons à l'unanimité l'acceptation de ce crédit. »

Mme M. Cuche : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, au nom du groupe Socialiste, je remercie le Conseil communal déjà pour l'établissement du rapport transmis. En effet, ce rapport met en exergue les nombreux enjeux en cours, comme il a été relevé encore tout à l'heure, tant dans le sens du développement immobilier que vit notre commune, que dans le cadre des réflexions qui sont en cours sur le pôle sportif en Seraize, où des activités

existent déjà, ou d'autres lieux où des dessertes doivent être réfléchies, améliorées, voire proposées en fonction des besoins de la commune. Nous pensons qu'il est important que cette question des transports publics dans notre commune soit traitée de manière la plus complète possible, de manière stratégique, en tenant compte des différents enjeux, ce que cette étude devrait permettre. C'est pourquoi le groupe Socialiste soutient la présente demande et l'acceptera dans sa majorité. »

Mme N. Burri : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous saluons et accepterons à l'unanimité cette proposition, qui s'inscrit parfaitement dans l'une des priorités politiques que les Vert'Libéraux se sont fixées à cette législature, c'est-à-dire développer des offres de transports publics attractives, cohérentes et innovantes. Nous aimerions également vous rappeler l'importance de garder l'esprit ouvert, tant sur le choix du mode de transport que sur la politique tarifaire, afin de garantir une solution optimale pour les habitantes et habitants des villages. Enfin, à cette occasion, nous souhaiterions également savoir quel retour peut être fait concernant l'horaire 2026, qui était en consultation jusqu'au début du mois de juin 2025. Merci. »

M. O. Porret : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a pris connaissance du rapport relatif à une demande de crédit de CHF 30'000.- pour l'étude d'une ligne de transports publics communale interne et l'acceptera à l'unanimité. Merci. »

M. Jacques Reift donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 30'000.- pour l'étude d'une ligne de transports publics communale interne est accepté à l'unanimité.**

9. Rapport du Conseil communal portant modification de la demande de crédit de CHF 21'500'000.- relative à la construction d'une salle de gymnastique double et polyvalente à Bevaix, crédit voté par le Conseil général le 28 octobre 2024

Mme C. Muster : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, j'avais prévu une introduction assez traditionnelle dans la formulation mais avec la correspondance que nous avons entendue en début de séance, un petit préambule avant l'introduction est nécessaire. Le terme utilisé pour le projet dont nous discutons provient d'une évolution au fil du temps. Nous passons, et je reprends les termes utilisés dans la correspondance, « de construction de salle de gymnastique double » à « salle de sport double » ou encore à « salle de sport double à Bevaix ». Mais, au final, en reprenant le permis de construire, le terme réel est utilisé : construction d'une salle polyvalente avec parking souterrain et d'une chaufferie de chauffage à distance. Alors, que nous utilisions le terme « double », « polyvalence », « salle de gym » ou encore « salle de gymnastique », et en y ajoutant le lieu « Bevaix », nous parlons toujours de la construction d'un bâtiment permettant d'accueillir des enfants, des adultes, des sociétés locales pour y pratiquer du sport. Le Conseil communal souhaite que cette infrastructure soit dédiée au sport scolaire, aux sociétés sportives locales mais également aux différentes manifestations provenant des différentes sociétés locales, que ce soit sportives et/ou festives. Le 23 juin dernier, le Conseil communal a pris la décision de retirer le point 5 de l'ordre du jour initial, qu'il rappelle « Rapport du Conseil communal relatif à une demande de réaffectation du montant de CHF 3'650'000.- initialement prévu pour la centrale de CAD dans le cadre de l'arrêté de CHF 21'500'000.- concernant la construction d'une salle de gymnastique double et polyvalente à Bevaix, voté par le Conseil général de la commune de La Grande Béroche en date du 28 octobre 2024 ». Nous vous proposons alors de revenir au prochain Conseil général, en septembre 2025, avec un projet de faisabilité d'accueil parascolaire dans le bâtiment dédié à la chaufferie de chauffage à distance avec la validation des commissions impactées par le nouveau projet, c'est-à-dire les commissions technique, des finances et enfance et jeunesse. C'est ce qui vous est présenté dans le présent rapport qui propose deux variantes de projet de structure parascolaire en tenant compte également de l'initiative parascolaire « 1 demande = 1 place » votée le 26 mai 2025. Après plusieurs séances,

discussions avec les mandataires et le service enfance et jeunesse, le projet du parascolaire a fortement évolué. La LAE3 et la REGAE3 ont été mises en application dans le cadre de ce projet. Le nombre de places d'accueil possibles est de 60 places sur deux étages, uniquement dédiés au parascolaire. Un sous-sol supplémentaire a été intégré pour accueillir les locaux techniques et d'autres locaux de rangement évitant d'impacter sur le volume visible extérieur. En réfléchissant sur la transformation de l'intérieur du bâtiment, une réflexion globale sur l'emplacement de la cuisine professionnelle, dédiée en priorité pour le parascolaire, a été revue et placée stratégiquement proche de la structure d'accueil. Le maintien d'une cuisine réduite dans le hall principal de la salle de gym permettra de garder au chaud les repas. Cette cuisine sera dédiée au service des tables de midi du parascolaire et utilisée lors des manifestations qui se dérouleront dans la salle de gym. Nous avons la chance d'avoir plusieurs professionnels du monde de la restauration dans notre Conseil général, c'est pourquoi, je vous rassure Messieurs, nous avons réfléchi à l'emplacement et au dimensionnement de la cuisine et non à son aménagement intérieur final qui sera, le cas échéant, encore à définir avec les spécialistes du domaine. Ces deux variantes de projet remplissent le cahier des charges de maintenir le volume du bâtiment de la chaufferie du chauffage à distance, de respecter les coûts votés, d'éviter des modifications des offres déjà adjugées et d'éviter le ralentissement des travaux qui sont en cours depuis juillet 2025. La mise en place d'une nouvelle structure d'accueil parascolaire de 60 places permettrait aujourd'hui, et je dis bien aujourd'hui, de renoncer au Matou Vert, Green'Matou, appartement loué à un privé, et de fermer le site Matou Jaune, Les Chatons. La capacité totale des 60 places prévues ne serait pas totalement exploitée, cinq places resteraient en réserve selon les besoins actuels. Par ailleurs, la transformation de ce bâtiment en accueil parascolaire permettrait une centralisation de l'accueil à proximité de l'école, une amélioration de l'efficacité du fonctionnement par l'optimisation des surfaces, du personnel encadrant et de l'accueil des enfants. Mais, est-ce suffisant pour ces prochaines années ? Comme le démontre le rapport présenté en mai 2025 à votre Conseil, pour le contre-projet à l'initiative « 1 demande = 1 place », l'évolution du nombre d'enfants en âge parascolaire fluctue légèrement. Il est également exprimé qu'une planification sur le développement des locaux à Bevaix doit être faite selon une vision à long terme. La réaffectation du bâtiment dédié à la chaufferie du chauffage à distance en bâtiment dédié à l'accueil parascolaire nécessite un nouveau permis de construire, uniquement pour ce projet. Profitons donc d'aller plus loin dans la réflexion en modifiant peut-être le projet en proposant une diminution de l'excavation du sous-sol, en construisant plus en surface de façon peut-être modulable. Je rappelle à notre Conseil général que les différentes commissions ont été invitées à formuler les remarques sur le rapport lors des séances de commissions et que toutes les commissions l'ont validé à l'unanimité des personnes présentes de chaque commission. À chaque séance, le Conseil communal a informé les commissaires que le projet présenté n'était pas le projet définitif. Ce projet est l'étude de faisabilité de créer une structure d'accueil parascolaire dans le volume du bâtiment dédié à la chaufferie du chauffage à distance. Si la réaffectation du bâtiment en structure parascolaire est refusée, le Conseil communal devra décider s'il souhaite poursuivre la construction d'un bâtiment pour des besoins qui restent dès lors encore à identifier. En cas de non-construction, il faudra prévoir que la commune risque des poursuites juridiques et des demandes de dédommagements de la part des entreprises impactées par la modification du marché public prévu. Ces risques ne sont pas négligeables et impossibles à prévoir tant dans le montant des dédommagements que l'impact sur le chantier en cours. Je vous remercie pour votre attention. »

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière est combattue. Ce qui est le cas.

M. M. Ignoto du groupe Socialiste demande une suspension de séance de 10 minutes.

Mme M. Petitpierre annonce une suspension à 20h02 d'une durée de 10 minutes.

Mme M. Petitpierre annonce la reprise de la séance à 20h14.

M. L. Affolter : « Laurent Affolter, président de la commission technique. Madame la conseillère communale, Mesdames, Messieurs, j'aimerais juste préciser une chose : oui, le projet qui nous est soumis ce soir a été présenté à la commission technique. Ce qui nous a

été présenté est une coquille vide, nous avons évoqué le changement de l'affectation de la nature du bâtiment, au lieu de construire un bunker, on allait construire une vraie maison avec des fenêtres, des ouvertures. Voilà ce qui nous a été présenté, et pas d'autres détails. Ensuite, je crois que dans les appels d'offre, l'objet des coûts en cas de renonciation sont clairement exprimés, donc de dire que des coûts ne sont pas connus, cela m'étonnerait quand même beaucoup. Est-ce qu'on peut connaître ces coûts ou nous les communiquer par après cette séance s'il vous plaît ? Merci. »

M. Jacques Reift : « Madame la présidente, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, mais que se passe-t-il ? En juin 2025, notre Conseil avait retiré ce point de l'ordre du jour afin qu'il passe devant les commissions, selon les propos de la cheffe du dicastère. Sur demande du groupe Socialiste, notre assemblée avait tout même accepté d'ouvrir un débat pour un moment d'échange. Et depuis ? Un passage devant la CoTech, la ComEJ¹... et nous voici aujourd'hui avec un support qui ressemble davantage à un plan bricolé qu'à un véritable projet : basé sur un schéma devenu obsolète, des plans de 2022 sans perspective, avec une cheminée, sans fenêtres, bref, très peu d'éléments tangibles sur lesquels débattre. Un petit rappel n'est pas inutile : lors de l'acceptation du projet en octobre 2024, notre Conseil adoptait les articles suivants :

1. Un crédit d'engagement de CHF 21'500'000.- est accordé pour la construction d'une salle de gymnastique double et polyvalente, d'un parking souterrain, d'une centrale de chauffage à distance (CAD) et d'une cuisine professionnelle pour le parascolaire.

Lors du débat, il convient aussi de rappeler l'intervention de M. Jean Fehlbaum qui citait Viteos dans un projet de chauffage à distance visant la rentabilité, le prix de la chaufferie – sans équipement – ne devait pas excéder 13% de l'investissement total. Or, dans notre cas, il représente 40,3% ! Cette information, relayée par M. Jean Fehlbaum, vice-président du conseil d'administration de BéroCAD, a été ignorée par notre cheffe du dicastère, également membre de ce même conseil d'administration. Est-ce une simple omission ou bien une rétention d'information ? La question mérite d'être posée. Pourquoi, trois mois après, Mme Muster ne défend-elle pas le projet de CAD que notre Conseil général avait validé le 17 mai 2021, à une large majorité (38 oui, 2 abstentions), en connaissance de cause et sur la base d'une documentation solide ? Pour avancer, il faut être clair : dans l'enveloppe votée en 2024, **seul l'espace prévu pour la chaudière manque aujourd'hui**. La salle de gymnastique double, le parking souterrain et la cuisine parascolaire ne sont pas remis en question. Le groupe Socialiste souhaite trouver une solution et débloquer la situation – mais pas à n'importe quel prix. Bien que nous soyons attentifs au développement du parascolaire, le projet tel qu'il est présenté n'est ni visionnaire ni satisfaisant : il enfermerait le parascolaire dans des locaux exigus, sans perspective d'évolution, dans une enveloppe initialement pensée pour un autre usage. Nous pouvons aussi tirer des leçons de l'expérience compliquée de la salle polyvalente de Gorgier : mélanger sport, gastronomie, lotos, fanfares et autres manifestations est quasiment impossible. C'est pourquoi le groupe Socialiste va proposer un amendement clair et constructif. Nous aimerions amender ce projet par l'amendement suivant : « Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 21'500'000.- est accordé au Conseil communal pour la construction d'une salle de gymnastique double, d'un parking souterrain et d'un bâtiment équipé d'une cuisine professionnelle pour le parascolaire, d'espaces dédiés aux diverses sociétés locales et au parascolaire. La conception et l'aménagement de ce bâtiment devra encore être validé par les commissions compétentes. » Merci de votre attention. »

M. N. Dujacquier : « Madame la présidente du Conseil général, Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, modification de la demande de crédit pour le projet « salle de gymnastique, parking souterrain, chauffage à distance » : le parti des Vert'Libéraux s'étonne que le nouveau chauffage à distance ait été abandonné par le Conseil communal alors que celui-ci a été régulièrement voté par le Conseil général il y a 11 mois. Lors de ce vote d'octobre 2024, les Vert'Libéraux avaient attiré l'attention sur les problèmes que posait ce projet : manque de place et dispersion du parascolaire, questionnement sur la viabilité financière et l'impact écologique du chauffage à distance. Nous

¹ Commissions technique et enfance et jeunesse

réclamions une étude approfondie écologique, énergétique et sur le parascolaire. Cette demande n'a pas été entendue par le Conseil communal. En février 2025, il y a sept mois, BéroCAD décidait l'abandon du projet pour des raisons de viabilité financière, comme nous l'a rappelé, ici-même, en juin dernier, un de ses administrateurs et à l'époque président de notre Conseil général, M. Jean Fehlbaum. Le Conseil général n'a malheureusement pas été informé de cette décision ni les commissions. Avec l'abandon de BéroCAD, le Conseil communal a décidé l'abandon du chauffage à distance pour le remplacer par un accueil parascolaire sans consultation des commissions concernées. Cette décision nous a été communiquée début juin via le premier ordre du jour du Conseil général du 23 juin 2025, soit quatre mois après la décision de BéroCAD. Le point a été reporté à ce mois de septembre car les informations envoyées avec l'ordre du jour étaient lacunaires. Quel dommage de se priver de l'intelligence collective des commissions dans de telles circonstances. Cette annulation est surprenante car ce chauffage à distance dans le projet de la nouvelle salle de gym faisait partie d'un compromis politique qui avait permis d'obtenir la majorité du Conseil général en équilibrant les souhaits des différentes parties de notre société. Les habitants et les sociétés locales avaient besoin d'une salle de sport, l'économie avait besoin d'un parking, l'écologie avait besoin d'une solution écologique pour le chauffage des bâtiments. Nous nous étonnons donc de la décision du Conseil communal d'annuler cette partie du projet, sans fournir de contre-proposition ou d'alternative pour le défi énergétique et écologique. Nous regrettons le manque d'études du dossier comme nous le signalions déjà lors du Conseil général du 28 octobre dans l'allocution de M. Julien Noyer. À cela s'ajoute les avertissements du PLR lors du même Conseil général concernant le coût disproportionné du local censé accueillir le nouveau chauffage à distance. De plus, l'annulation du nouveau chauffage à distance pose la question de l'ancien chauffage à distance situé dans l'ancien collège de Bevaix et présentant divers sérieux problèmes techniques, que les parents des enfants qui fréquentent cet établissement connaissent, malheureusement, trop bien. Nous sommes surpris d'apprendre que ce chauffage à distance obsolète va recevoir de nouveaux investissements de mise en conformité. Ceci est une conséquence de la décision d'annulation du nouveau chauffage à distance et mérite une analyse approfondie afin d'évaluer toutes les possibilités : quelles sont toutes les solutions ? Quels sont les montants à investir ? Quels sont leurs impacts écologiques ? Quels sont les coûts de fonctionnement ? Quels sont les impacts sur les finances communales ? Quels sont les montants à investir ? Nous sommes également surpris que la commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie (COTEE) ne soit ni informée ni sollicitée, à l'exception d'une séance d'urgence organisée en août 2025 à la demande du Conseil général. Nous regrettons également que les initiatives de la COTEE, dont certaines présentent des solutions économiques et écologiques, ne soient pas étudiées et encore moins prises en compte. Nous réclamons donc une fois de plus qu'une étude soit réalisée pour le côté énergétique et pour la nouvelle affectation du bâtiment initialement attribué au chauffage à distance. Nous sommes bien conscients de la difficulté du travail du Conseil communal, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons rappeler que les commissions sont elles aussi au service de la commune de La Grande Béroche. Leur envie de contribuer est donc un atout important que nous vous proposons d'utiliser en partenariat et en bonne intelligence... collective bien sûr. »

M. S. Lutz demande une interruption de séance de 10 minutes à 20h26.

Mme M. Petitpierre annonce la reprise de la séance à 20h38.

Mme C. Muster : « Merci Madame la présidente. Je souhaite exprimer ma surprise concernant le fait que les commissions n'ont jamais été convoquées, discutées. Il est vrai que tout le mois d'août, j'ai vu la commission technique, j'ai présenté le projet, il n'y a pas eu de remarque. J'ai vu la commission financière, je leur ai présenté le projet, il n'y a pas eu de remarque. Je l'ai présenté à la commission enfance et jeunesse, il y a eu des discussions constructives de surfaces, de toilettes, d'aménagements pour les structures parascolaires mais tout a été validé en tant que tel pour une faisabilité de parascolaire. Alors merci, j'ai pris note de votre remarque et adienne que pourra. »

M. J. Lopes de Jesus : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il ne faut pas oublier une chose, nous sommes ici pour respecter la parole ; la parole a été donnée, il faut aller de

l'avant avec cette grande salle. À l'époque il y a eu ce changement de parcours. Personnellement, je me suis renseigné, j'ai compris la raison, je suis favorable à ce parascolaire, je pense qu'au point où on en est maintenant, avec les contrats qui sont signés, il faut faire attention à ne pas donner une mauvaise image, on ne peut pas être des rigolos dans cette commune. Les montants sont les mêmes, seul l'objet change, ce n'est pas l'amendement qui va changer quelque chose, les commissions ont eu la chance de pouvoir donner leur avis. Personnellement, je pense que nous devons aller de l'avant si on veut défendre cette commune. À un moment donné, le train est en marche, il faut qu'il avance. Merci. »

M. Th. Rothen : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'étais bien présent à la commission technique lorsque nous n'avons pas fait de remarque sur cet objet. Je suis surpris. Ma première remarque a été de dire que quand un architecte construit un bâtiment, il s'intéresse, il questionne, il regarde quels sont les besoins de son client et, ensuite, il essaie de construire un bâtiment en respectant les normes – distances aux limites, taux d'occupation du sol – et il fait un bâtiment qui corresponde aux besoins. Et là, on nous a dit « non, non, on va faire un bâtiment, on va occuper le bâtiment pour lequel nous avons déjà une enquête qui a été réalisée, on devra changer l'affectation mais il faut rester dans ce bâtiment. » Et, tout à l'heure, quelle a été ma surprise d'entendre la cheffe du dicastère dire « non, non, on pourrait changer, moins creuser, élargir, avoir des perspectives pour un futur », c'était ce que j'attendais aussi mais on m'a un peu bridé puisqu'on m'a dit que c'est ce bâtiment-là qu'on veut. Alors je regrette, je regrette, c'est comme ça que je l'ai perçu. Maintenant pour juste avoir une précision de plus, dans la présentation de notre cheffe du dicastère, elle a mentionné dans son rapport deux variantes, moi je n'ai pas vu deux variantes, j'ai cherché, je me suis dit que j'ai peut-être loupé quelque chose mais le mot variante n'existe pas dans le rapport. Quelle était la deuxième variante ? Merci. »*

M. N. Dujacquier : *« Je remercie le groupe Socialiste pour sa proposition d'amendement. Je pense qu'il s'agit d'une opportunité pour, non pas arrêter le projet, puisque leur proposition va tout à fait dans le sens de continuer le projet. Par contre, l'amendement demande l'utilisation des commissions. Et donc, pour que nous soyons bien clairs, l'utilisation des commissions, ce n'est pas attendre le dernier moment pendant les vacances pour nous mettre devant le fait accompli, c'est d'utiliser tout le temps disponible pour travailler avec les commissions qui sont là pour soutenir le Conseil communal, pas pour l'embêter, et le résumé de la commission consultative en mode « on fait ce qu'on veut mais on vous tient au courant », ben ça, ce n'est pas un travail en collaboration et en intelligence collective et je pense que l'amendement qui est proposé par le parti Socialiste peut être une occasion de remettre la coopération sur les rails parce qu'elle manque cruellement dans les commissions. Merci Madame la présidente. »*

M. Th. Rothen : *« Madame la présidente, j'ai posé une question, on n'offre pas au Conseil communal la possibilité d'y répondre. »*

Mme M. Petitpierre : *« J'ai demandé si d'autres prises de parole étaient souhaitées, c'était sous-entendu, excusez-moi. Madame Muster. »*

Mme C. Muster : *« Merci, la deuxième variante se trouve dans les plans qui sont fournis avec le rapport, si vous allez un peu plus loin, il y a deux jeux de plans, un jeu de plans qui est le projet initial, et le deuxième jeu où il y a une modification liée à l'aménagement public qui est avec l'escalier qui permettrait d'accueillir un peu plus d'enfants, toutefois, ce n'est pas la variante la plus judicieuse donc elle n'a pas été mise en avant parce qu'elle n'est pas forcément facile de mobilité. Ce jeu de plans fait partie du rapport et il a aussi été expliqué, lors de la séance de la commission technique, qu'il existait cette deuxième variante. »*

M. J. Lopes de Jesus : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il n'y a rien qui nous empêche d'accepter ça ce soir, de voter ça ce soir, et après, s'il y a quelques modifications, on peut peut-être très bien en discuter après la séance. Je ne sais pas pourquoi on doit faire l'amendement pour changer s'il faut mettre une fenêtre carrée, rectangulaire ou ronde, ou mettre trois fenêtres. On peut très bien accepter ça et puis, en commission, faire un changement suite à ce que l'on a discuté, on peut tout faire. Merci. »*

M. Jacques Reift donne lecture de l'amendement.

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le parti Socialiste est refusé par 21 voix contre et 18 voix pour.**

M. M. Ignoto demande deux minutes de suspension de séance à 20h49.

Mme M. Petitpierre annonce la reprise de la séance à 20h51.

M. Ph. Pierrehumbert : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR votera librement à la réaffectation du bâtiment initialement prévu.* »

M. S. Lutz : « *J'aimerais juste une précision quant à l'arrêté : nous parlons effectivement d'une double salle polyvalente, d'un parking souterrain, d'une cuisine professionnelle et de locaux à usage parascolaire, est-ce qu'il y a, ou aurait, la possibilité de faire autre chose ? Oui, mais l'amendement a été proposé d'une façon claire, précise sur certaines choses. Je pose juste la question. Je ne sais pas si je me suis mal exprimé mais on parle d'une cuisine professionnelle, de locaux à usage parascolaire uniquement, est-ce qu'il y a la possibilité de, à ce stade, de voter le projet différemment, avoir d'autres usages d'utilité publique ou je ne sais pas ?* »

Mme M. Petitpierre : « *Est-ce que ce questionnement prête à d'autres questionnements ou des réponses de la part du Conseil communal ou des groupes ? Non ? On passe au vote.* »

- **Soumis au vote, l'arrêté portant modification de la demande de crédit de CHF 21'500'000.- relative à la construction d'une salle de gymnastique double et polyvalente à Bevaix, crédit voté par le Conseil général le 28 octobre 2024 est accepté par 27 voix pour et 12 abstentions.**

10. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 150'000.- pour la validation du plan d'aménagement local

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. Th. Pittet : « *Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, voici encore une demande de crédit pour avancer dans les travaux du PAL ; comme vous l'avez constaté, nous sommes à bout touchant de ces travaux et cette demande de crédit concerne l'avant-dernière phase, située dans l'étape trois de notre révision du PAL, vous avez vu dans le graphe ou le schéma de principe situé dans le rapport. En effet, il s'agit maintenant de répondre aux remarques du deuxième préavis, que nous avons reçu du Canton au mois de juillet, à mi-juillet, et de proposer notre troisième version de l'aménagement du PAL qui, j'espère, sera la dernière à l'attention des services cantonaux. La précédente demande de crédit que vous aviez validée a permis de financer les travaux du PAL jusqu'à la phase deux de l'étape deux et une partie de cette phase une de l'étape trois, toujours selon le même graphe. Alors peut-on dire qu'avec cette demande de crédit nous allons pouvoir boucler tout le PAL ? Malheureusement non. En effet, vous serez amenés, dans les mois à venir, en 2026, courant 2026, à voter encore une demande de crédit, encore un crédit sur le PAL, ceci pour finaliser la dernière partie qui sera la mise à l'enquête publique. L'expérience de nos deux communes du canton qui ont déjà déposé leur PAL montre que les oppositions qui suivent la mise à l'enquête peuvent durer jusqu'à deux ans, c'est le cas notamment au Val-de-Ruz, il a fallu traiter les oppositions, rencontrer ces opposants. Alors oui, deux ans, cela ne veut pas dire forcément une augmentation d'une demande de crédit mais il faut savoir que la plupart des opposants ne viennent pas tout seuls discuter, ils viennent avec leurs avocats et nous devons également nous pourvoir des conseils d'un avocat, d'un avocat-conseil, pour traiter toutes ces oppositions. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire quel sera le montant supplémentaire mais il existe et il sera calculé quand on saura, à peu près, où nous irons avec ces oppositions. Donc, il y a, à ne pas en douter, encore des frais en plus des CHF 150'000.- qui vous sont demandés aujourd'hui. La commission du PAL, qui suit l'évolution de ce dossier, qui représente trois commissions législatives, dix-neuf personnes sauf erreur, a été mise au courant de cette demande, de la première lecture de ce retour du PAL par le Canton au mois*

de juillet, et puis, elle continuera à suivre les travaux, d'ailleurs, elle se rencontre le 2 octobre pour aller de l'avant et le Conseil communal, accompagné des mandataires, a rendez-vous fin septembre, le 26 je crois, avec le Service de l'aménagement du territoire pour un petit peu détendre et comprendre les différentes remarques, proposer déjà des pistes de solutions qui seront partagées avec la commission du PAL. Donc les travaux avancent et, bien évidemment, aujourd'hui vous avez le droit de voter oui ou non mais, évidemment, si c'est un non ce soir, le Conseil communal serait très embêté et la commune de manière générale pour avancer dans ces travaux qui sont une obligation légale qui vient de la Confédération, respectivement du Canton à l'égard de notre commune. Je vous remercie pour votre attention. »

M. B. Schumacher : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, voici une nouvelle demande de crédit pour ce long et interminable serpent de mer, le PAL. Un PAL qui devait absolument être remis à la date butoir sous peine de pénalités, d'impossibilité de changement d'affectation et j'en passe. Notre PAL a été remis dans les temps, ce sont maintenant les services de l'État qui posent d'autres requêtes, d'autres évaluations, documents, qui ne figuraient pas dans le cahier des charges initial. Conséquences : études complémentaires, mandats supplémentaires, séances, inmanquablement coûts et délais supplémentaires. À qui profite le crime ? Vous êtes-vous déjà posé la question ? Combien de fois, sous forme de boutade, notre ancien collègue Gregory, puis mandataire, nous a dit que grâce à ces demandes complémentaires, évolution du mandat, nouvelles réglementations, il agrandissait sa piscine ? Je crois que tout le monde l'a entendu maintes fois. Combien ces bureaux d'ingénieurs, aménagistes, spécialistes en trafic et autres encaissent-ils grâce aux désidératas du Canton, finalement aux mandats des communes ? Notre groupe était relativement fâché lors de sa séance de préparation, c'est peut-être pour cela que c'est moi qui rapporte. Cent cinquante mille francs supplémentaires pour terminer la dernière phase, déjà en cours de notre PAL. Cela ne représente pas grand-chose à l'échelle des millions que nous investissons actuellement dans notre commune. Mais tout de même, il s'agit de notre argent, de l'argent des contribuables, contribuables que nous représentons ici dans ce Conseil. En aurons-nous pour notre argent ? Cent cinquante mille francs cela représente largement le travail d'une personne compétente à plein temps durant une année. Reste-t-il véritablement une année de travail pour finaliser notre PAL ? N'oublions pas qu'il y a aussi des citoyens qui attendent la finalisation de ce PAL pour avancer leurs projets. Plusieurs d'entre eux ont envie de refuser ce crédit, dans tous les cas de s'abstenir de l'accepter. Et si notre conseiller communal annonce au Conseil d'État qu'il n'obtient pas les moyens supplémentaires pour répondre aux nouvelles attentes de ses services. Que les contribuables de La Grande Béroche jugent la dépense excessive pour finaliser la vision et l'organisation future de notre territoire. Pourquoi ne pas ouvrir ce débat et montrer notre agacement sur la méthode de procéder du Canton. Nous sommes à se demander ce que vont faire les services de l'État lorsque les PAL de toutes les communes seront validés. Il faudrait une fois montrer notre mécontentement et voter non. Mais bon, c'est comme ça et nous ne pouvons que nous résigner à payer. Et finalement, c'est bien plus simple de voter ce crédit. Demain ce sera oublié et les docteurs du PAL pourront continuer de pondre leurs dossiers. Et peut-être tenir le nouveau délai déjà annoncé pour l'été prochain du vote final de notre PAL. Alors voilà, c'est dit et votons en notre âme et conscience. J'espère juste ne pas être le seul à refuser ce crédit ce soir. Je vous remercie. »

M. N. Dujacquier : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les conseillères et les conseillers généraux, le groupe des Vert'Libéraux s'apprête à approuver la demande de crédit de CHF 150'000.- sur base du budget initial estimé en 2018 qui est relativement incohérent avec ce qu'il se passe en réalité. Cependant, pour abonder dans le sens de mon collègue, il y a une requête qui a été faite pour qu'on mette au budget une étude liée au déplacement du terrain de football de Saint-Aubin-Sauges et quant à la réaffectation de cette zone, puis, si on veut minimiser les coûts et éviter les allers-retours, nous pourrions peut-être faire ce qu'ils nous demandent de manière à faciliter l'accouchement du dossier et montrer notre capacité d'être à l'écoute. »

Mme Z. Nater : « Madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe Socialiste soutient à l'unanimité ce rapport permettant d'aller de l'avant avec le dossier du PAL. Merci de votre attention. »

M. J.-Ph. Arm : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a suivi et lu la demande et approuve à l'unanimité cette demande de crédit pour l'achèvement de cette démarche longue et fastidieuse. Merci. »

M. Jacques Reift donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 150'000.- pour la validation du plan d'aménagement local est accepté par 29 voix pour, 6 contre et 4 abstentions.**

11. Rapport du Conseil communal relatif à un legs d'un montant de CHF 15'000.-

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. H. Assumani : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un geste particulièrement généreux dont la bibliothèque de Bevaix sera bénéficiaire. Feu M. Bernard Eugène Leuba, grand lecteur et fidèle usager de la bibliothèque de Bevaix, a choisi de léguer un montant de CHF 15'000.-, décision qui nous a été transmise par un acte notarié. Un homme d'une grande gentillesse, passionné par la lecture, il a marqué ceux qu'ils l'ont connu par son attention aux autres et par son attachement profond à notre institution. Ce legs reflète pleinement ses valeurs. En fait, ce Monsieur allait tous les quinze jours à la bibliothèque de Bevaix, j'ai demandé aux bibliothécaires qui était ce Monsieur et elles m'ont fait tout un éloge sur lui. Conformément à notre règlement, nous sollicitons votre approbation afin d'honorer sa mémoire et la générosité de M. Bernard Leuba. Merci pour votre attention. »

M. O. Ismaili : « Madame la présidente, chers collègues, le groupe PLR souhaite exprimer toute sa reconnaissance à M. Bernard Leuba. Habitué de notre bibliothèque communale de Bevaix, il y portait une attention toute particulière et l'a démontré une dernière fois à travers le legs généreux qu'il lui a consacré. Ce geste à la fois symbolique et précieux reflète l'attachement d'un citoyen à un lieu de partage et de culture au cœur de notre commune. Nous tenons donc à lui rendre hommage et validons ce don à l'unanimité. Merci. »

Mme N. Burri : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les Vert'Libéraux acceptent avec reconnaissance ce legs de CHF 15'000.- destinés à la bibliothèque communale de Bevaix. Ils remercient vivement la personne qui en est à l'origine et saluent ce geste généreux. »

M. M. Ignoto : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste présente ses condoléances à la famille de M. Leuba et le remercie de son geste extrêmement généreux envers la bibliothèque de Bevaix. »

M. J.-Ph. Arm : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a lu ce rapport et remercie M. Bernard Eugène Leuba pour ce don et ce legs et le Groupement remercie le Conseil communal pour l'acceptation. »

M. Jacques Reift donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un legs d'un montant de CHF 15'000.- est accepté à l'unanimité.**

12. Informations du Conseil communal

M. M. Rognon : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une petite information par rapport à un suivi de travaux. Le Conseil communal a approché la commission technique pour la question de la matérialité de Bevaix. Donc, pour rappel, le 29 avril 2024, votre autorité a accepté un crédit de CHF 4'080'000.- pour la requalification des rues du Collège et de la Gare à Bevaix. Cette requalification prend en compte diverses choses, notamment la requalification aussi la matérialité au sol pour passer d'une zone plutôt, actuellement, pour les voitures à une zone qui est plus soignée. La question du pavage qui était prévu dans le carrefour a été

discutée avec la commission technique, cette même commission a souhaité rediscuter avec ses groupes afin de faire un retour. À ce stade, je n'ai pas encore eu tous les retours des différents groupes, ce que je souhaiterais vivement et, finalement, l'information que je souhaitais vous donner est que je pense revenir auprès de vous, auprès d'une autre séance du Conseil général pour avoir, finalement, l'accord de principe. Parce que d'avoir l'avis des groupes via le rapport d'une commission est quelque chose qui ne convient que moyennement au Conseil communal, finalement, autant avoir l'avis du Conseil général cas échéant. Voilà. »

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je me permets de rebondir sur la question des Vert'Libéraux qui est évoquée dans leur prise de parole au sujet de la nouvelle ligne de transports publics interne et qui concernait l'horaire 2026 dont la consultation se termine ou s'est terminée en début d'été. Nous n'avons pas encore reçu le rapport de cette consultation mais, le 19 septembre, je siège avec la CDC-Mobilité donc, peut-être que nous aurons des informations plus précises sur le résultat de cette consultation, ce qui a été discuté, évoqué, pris en compte ou pas ; aujourd'hui, je n'ai aucune information à ce sujet, potentiellement dans quelques jours. En complément, notre commune va être légèrement touchée, en principe, par ce nouvel horaire 2026, à savoir que la ligne 630, qui fait les petits villages, donc qui part de la gare de Gorgier-St-Aubin, qui traverse Saint-Aubin-Sauges, qui va à Vaumarcus, qui passe par Vernéaz, Fresens, Montalchez et redescend à Gorgier-St-Aubin, et oui, ça existe, se verra ajouter deux courses supplémentaires, en principe à 20h43 et à 22h43 pendant la semaine. Ceci pour permettre aux personnes qui ont des activités en soirée le long du Littoral neuchâtelois de pouvoir trouver une correspondance en toute fin de soirée jusque dans nos petits villages. C'est la seule information que je peux donner et que je connais d'ailleurs sur les réels changements qui nous sont annoncés pour 2026. Merci. »

M. H. Assumani : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, juste une information pour vous informer, comme vous avez reçu un communiqué de presse et une invitation pour l'inauguration de l'Anneau d'athlétisme. Ce dernier sera inauguré le 24 septembre, les travaux ont duré deux ans, les travaux sont terminés, tout est revenu en l'état et vous êtes conviés à l'inauguration le 24 septembre, vous pourrez même chausser vos baskets parce qu'il y aura une compétition, un 2 x 400 mètres, si vous avez envie d'y participer. Et une autre information : après la séance, Madame la présidente, j'aimerais voir les présidents, chefs de groupes et le bureau. Merci. »

13. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme M. Petitpierre informe que le bureau du Conseil général a reçu une question écrite ; le secrétaire en donne lecture : « Le groupe des Vert'Libéraux a appris avec stupéfaction le retrait du radeau à la plage de Chez-le-Bart en plein milieu de l'été. Au vu du temps à disposition avant la prochaine saison estivale, le Conseil communal peut-il nous communiquer quelles démarches vont être prises pour que ce radeau puisse être réinstallé ? Une solution simple permettant de respecter la législation en vigueur comme une délimitation du plan d'eau autorisé à la baignade avec des bouées jaunes et dans lequel le radeau serait réintroduit est-elle envisagée ? Meilleures salutations, Julien Noyer. »

Mme C. Muster : « Madame la présidente, merci beaucoup pour la question. En effet, à mi-été, donc mi-saison estivale, nous avons été contactés par la police du lac et le DDTE² nous indiquant que notre radeau situé à Chez-le-Bart devait rapidement être enlevé pour cause de dangerosité liée à l'arrivée du débarcadère de la LNM. Suite à cette demande, nous avons déplacé le radeau en lieu sûr et pris contact, de nouveau, avec la police du lac et avec une proposition de remise en place de ce radeau tout en sachant que le règlement nous empêche d'être aux abords de 100 mètres du débarcadère. Donc vous imaginez bien un rayon de 100 mètres autour du débarcadère, il n'y a plus beaucoup de place pour mettre notre radeau. Donc nous avons fait une autre proposition, qui a été refusée, donc actuellement, à futur, nous souhaitons prendre contact avec la LNM à nouveau pour aller discuter avec eux concernant la viabilité de ce débarcadère tout en sachant que, selon l'horaire, les bateaux passent

² Département du développement territorial et de l'environnement

deux fois par jour, une fois à 10 heures et des poussières, une fois à 14 heures et des poussières, durant l'été, donc durant la belle saison et puis d'essayer de déterminer si oui ou non on maintiendrait ce poste-là ou non. La deuxième possibilité serait de devoir trouver une alternative pour maintenir ce débarcadère et laisser une zone « baignade », comme c'était le cas jusqu'à maintenant. La solution que nous souhaitons, et nous voulons aussi approcher, est de pouvoir mettre des bouées jaunes pour une zone « baignade » pour pouvoir permettre à la population d'être en sécurité le long de ce bord de lac. Donc voilà nos options et notre futur travail concernant ce radeau. »

M. J.-Ph. Arm : « Juste comme ça, le radeau de Vaumarcus n'est pas en ordre même s'il est dans les bouées jaunes, parce qu'il est à moins de 100 mètres du débarcadère et il en est de même pour celui de Saint-Aubin-Sauges, si on prend un rayon de 100 mètres, on est dedans. Je voulais juste le dire comme ça, alors Bevaix je ne connais pas personnellement. »

Mme C. Muster : « En effet, suite à ce questionnement concernant ces radeaux, nous nous sommes tournés sur tous nos radeaux et puis, en effet, celui de Vaumarcus est inférieur à 100 mètres du débarcadère sauf qu'une convention existe. En 2021, une convention a été établie avec le lac pour pouvoir déposer ce radeau parce qu'il est, justement, entouré d'une zone « baignade ». Toutefois, les autres radeaux de la commune devront, justement, justifier d'une nouvelle convention, c'est ce que nous souhaitons faire d'ici cet hiver afin que, l'été prochain, ils soient toujours présents. Les deux sont à plus de 121 mètres du débarcadère. »

M. J.-Ph. Arm : « Juste une chose, vu que c'est en lien avec mon métier, j'aimerais aussi être au courant de ce qu'il se passe parce que c'est moi qui avais demandé à Vaumarcus, et la dernière fois, on m'avait posé la question, c'était encore Godet, vous voyez qui je veux dire, il m'avait posé la question pour poser le radeau à Vaumarcus et moi, à la place de ça, c'est une zone de pêche pendant l'hiver et j'ai eu des problèmes avec la police du lac qui voulait me mettre une amende parce que je pêchais dans la partie « baignade ». Alors la solution est de simplement changer les bouées, pendant la partie hivernale, mettre des bouées blanches à la place des jaunes comme ça je peux aller faire mes zones de frai-là qui durent deux semaines durant le mois de décembre. C'est pour ça que j'aimerais bien savoir un peu ce qu'il se passe sur ces bouées jaunes parce que ça va être la même chose avec M. Perrenoud... »

Mme M. Petitpierre : « Je vous propose de reprendre cette discussion en bilatéral si nécessaire, merci beaucoup. Je reviens juste sur le point 2 de l'ordre du jour : on m'a dit que ma lecture de la correspondance était peu audible, je m'en excuse, la correspondance reste à votre disposition. Et dernier point, plus festif : je souligne la présence et l'anniversaire de Messieurs Divernois et Del Rio, un joyeux anniversaire à vous et merci d'être là, c'est gentil. »
« Applaudissements »

La parole n'étant plus demandée, **Mme M. Petitpierre** lève la séance à 21h23.

La rédactrice du procès-verbal

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Adjointe au chancelier
Vanessa D'Onofrio

La présidente,
Maëlle Petitpierre

Le secrétaire,
Jacques Reift

La Grande Béroche, le 10 novembre 2025